

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mourens, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PORTEJOIE.

Etaient présents : BEHAGHEL Hubert, DUBOURG Jean-Luc, COLLE Amélie, FLORY Rémi, MODET Denis, MODET Fabienne, PORTEJOIE Philippe, VIDEAU Amadine.

Etaient absents : LASSALLETTE Sébastien, LIMOUZIN Jérôme, GOURD Allain.

Mme COLLE Amélie est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte avec l'adoption à l'unanimité du précédent procès-verbal.

Table des matières

1. Syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire du CES de Sauveterre de Guyenne	1
2. Classement des chemins ruraux en voies communales	2
3. Décision modificative n°1 : virement de crédit travaux de voirie	2
4. Aménagement sécuritaire aux abords de l'école	3
5. Eclairage de l'église – Eclairage public	3
6. Plateforme des déchets verts – convention SEMOCTOM	4
7. Prestation sociale : chèques CADOC	4
8. Réunion du 25 novembre 2021 : diversification, transmission : quelles solutions aux enjeux du foncier agricole sur notre territoire ?	4
9. Manifestation du 27 novembre : inauguration de l'Eglise et de la Mairie	4
10. Manifestation de fin/ début d'année : vœux du maire, repas des aînés	4
11. Questions diverses	4

1. Syndicat Intercommunal du Ramassage Scolaire du CES de Sauveterre de Guyenne

Certaines communes du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire du CES de Sauveterre de Guyenne souhaitent sa dissolution. L'ensemble des communes rattachées au SIRS doivent voter pour ou contre le maintien de celui-ci. Il est à noter que les communes souhaitant sa dissolution annoncent qu'elles se retireront du syndicat en cas de maintien de celui-ci. Il s'agit particulièrement des communes de Targon et Porte-de-Benauges. Sauveterre de Guyenne et Mauriac pourraient également faire le choix de se retirer.

Les conséquences pour le budget 2022 seraient une évolution de la participation communale :

- 0,24€/habitant si l'ensemble des communes restent dans le syndicat,
- 1,70€/habitant avec le retrait de Targon et Porte-de-Benauges.

Pour information, le Conseil Régional finance le transport scolaire, mais exige un organisateur de 2^{ème} ligne. Sans syndicat, et donc sans organisateur de 2^{ème} ligne, le ramassage scolaire pourrait être

supprimé. Aussi, si les communes demandent la dissolution, Madame la Préfète pourrait s'y opposer car un organisateur de 2^{ème} ligne est indispensable pour assurer ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'oppose à la dissolution du SIRS du Ramassage Scolaire du CES de Sauveterre de Guyenne ;
- Souhaite le maintien de la commune de Mourens dans le périmètre du dit Syndicat dans l'hypothèse où il ne serait pas dissous.

2. Classement des chemins ruraux en voies communales

Considérant les travaux engagés par la commune : reprofilage et revêtement bicouche, réalisés au cours du 3^{ème} trimestre 2021 sur les chemins ruraux suivants :

- CR 7 de Gauchet à Jingeot débouchant sur la VC 17 et le RD 227, d'une longueur de 715 ml ;
- CR 17 de Jacques Rousseau débouchant sur la VC 5 et la VC 14, d'une longueur de 517 ml ;
- CR 22 du Ministre en prolongement de la VC 10 jusqu'à la limite de la commune de St Germain de Graves, d'une longueur de 861 ml ;
- CR 23 de Pierre Gelée à Targuet débouchant sur la VC 13 et la RD 230, d'une longueur de 1120 ml.

Les conditions nécessaires à leur classement en voies communales sont remplies.

Le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour :

- Le classement de ces chemins ruraux en voies communales pour une longueur totale de 3 213 ml ;
- La mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le classement des chemins ruraux en voies communales ci-dessous :

N°	Nom CR	Longueur ml	N°	Nom VC	Longueur ml
CR 7	de Gauchet à Jingeot	715	VC 19	de Gauchet à Jingeot	715
CR 17	de Jacques Rousseau	517	VC 20	de Jacques Rousseau	517
CR 22	du Ministre	861	VC 10 BIS	du Ministre	861
CR 23	de Pierre Gelée à Targuet	1120	VC 21	de Pierre Gelée à Targuet	1120

- Sollicite la mise en jour du tableau de classement de la voirie communale.

3. Décision modificative n°1 : virement de crédit travaux de voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60633 : F. de voirie		700,00 €		
D 6068 : Autres matières & fournitures		2 000,00 €		
D 6288 : Autres services extérieurs	42 984,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	42 984,00 €	2 700,00 €		
D 023 : Virement section investissement		39 984,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		39 984,00 €		
D 65888 : Autres		300,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		300,00 €		
Total	42 984,00 €	42 984,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2151 : Réseaux de voirie		34 000,00 €		
D 2152 : Installations de voirie		11 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		45 000,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				39 984,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				39 984,00 €
R 1323 : Départements				5 016,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				5 016,00 €
Total		45 000,00 €		45 000,00 €
Total Général		45 000,00 €		45 000,00 €

Il s'agit, entre autres, de budgétiser les travaux de voirie et la réfection du trottoir de l'Eglise dont leurs coûts sont estimés respectivement à 34.000 € et 11.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise la décision modificative ci-dessus.

4. Aménagement sécuritaire aux abords de l'école

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en commission permanente, le Conseil Départemental a alloué à la commune une subvention de 5.016 € pour la création d'un plateau surélevé aux abords de l'école. Pour rappel, le projet est estimé à 13.775 € H.T.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au lancement de la procédure de consultations des entreprises.

5. Eclairage de l'église – Eclairage public

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'entreprise FIDELEC 33 a installé les spots pour l'éclairage extérieur de l'église. Le SDEG a été sollicité pour effectuer le branchement sur le poteau car il est nécessaire d'installer un fusible/disjoncteur entre les spots et le poteau. Cela permettra également d'éteindre les spots une partie de la nuit, ce qui est obligatoire. Le devis de 922,50 € H.T. est validé.

Monsieur le Maire expose aux membres que le candélabre situé en face du garage communal est descellé. Pour le remettre en état, un devis a été demandé au SDEG ; il s'élève à 635 € H.T. il est validé par le Conseil Municipal.

6. Plateforme des déchets verts – convention SEMOCTOM

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le SEMOCTOM sollicite la commune pour accueillir une plateforme de broyage des déchets verts. La convention précise les caractéristiques suivantes concernant le terrain d'accueil :

- Être clos sur son accès et périmètre ;
- Être le plus plat possible (pente de moins de 7%) ;
- Être sur le domaine public ;
- Pouvoir accueillir 7 tonnes environ de charge (poids du broyeur).

Le Conseil Municipal approuve le projet sur le principe et demande l'intervention du SEMOCTOM pour visiter les sites potentiels et avoir plus d'informations.

7. Prestation sociale : chèques CADOC

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'octroi de chèques CADOC pour les agents communaux.

8. Réunion du 25 novembre 2021 : diversification, transmission : quelles solutions aux enjeux du foncier agricole sur notre territoire ?

A l'initiative du Conseil Municipal, une réunion d'informations et d'échanges est organisée le 25 novembre à Mourens sur le sujet du foncier agricole. L'Observatoire agricole du foncier agricole du Cœur-Entre-Deux-Mers, la Chambre d'Agriculture et la SAFER seront présents pour échanger avec les propriétaires fonciers et agriculteurs de la commune, ainsi que les élus des communes voisines.

9. Manifestation du 27 novembre : inauguration de l'Eglise et de la Mairie

Monsieur le Maire présente l'invitation à l'inauguration des travaux de l'Eglise et de la mairie prévue le samedi 27 novembre 2021 ; elle est validée et sera distribuée le jeudi 4 novembre 2021 aux habitants.

Une réunion est programmée le 22 novembre 2021 pour l'organisation de ses deux événements.

10. Manifestation de fin/ début d'année : vœux du maire, repas des aînés

La cérémonie des vœux du maire est fixée au vendredi 7 janvier 2022.

Le repas des aînés se déroulera le samedi 23 janvier 2022 en commun avec la commune de St Germain de Graves. Il s'agira d'un repas spectacle avec la troupe Créa Danse Crazy Love Show ; la commune de St Germain de Graves finance le spectacle et la commune de Mourens met la salle des fêtes à disposition. Chaque commune prendra en charge les repas en proportion du nombre de concitoyens y participant.

11. Questions diverses

- Carrefour de Cheval Blanc : un courrier a été adressé aux nouveaux élus du Département exposant la dangerosité de ce carrefour conjointement avec la mairie de St Germain de Graves. Monsieur Nicolas Tarbes, Conseiller Départemental, a précisé que ce dossier allait être étudié

en commission permanente, mais, plus de 80 demandes sont en instance au Centre Routier Départemental ; les délais risquent d'être longs. Toutefois, une réunion est programmée le 10 novembre 2021 à la mairie de Mourens avec les représentants du Département et Monsieur le Maire de St Germain de Graves.

- Monsieur le Maire présente les devis établis par l'entreprise Charpente des Benauges pour des travaux d'entretien des toitures des bâtiments publics :
 - Salle des fêtes : 330 € H.T.
 - Mairie : 1.689 € H.T.
 - Garage : 770 €.

Les devis sont approuvés par le Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BOUZAKRI pour terminer les travaux de platerie de la salle de réunion de l'étage de la mairie qui s'élève à 1.608 € H.T. ; celui-ci est validé par la Conseil Municipal.
- Le devis pour la porte d'entrée du couloir/logement de la mairie s'élève à plus de 5.000 € ; les membres présents le trouvent excessif et ne sont pas entièrement satisfaits du rendu ; il est demandé d'autres propositions.
- La pose des guirlandes est programmée au samedi 27 novembre 2021.